

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

n° 281  
 03/03/2017

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages d'Arnières-sur-Iton et Evreux. L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sels d'aluminium), affinage et désinfection.

**Périmètres de Protection**

Les captages d'eau sont protégés par une déclaration d'utilité publique.

**Gestion du service de l'eau**

La gestion est assurée par l'agglomération EPN.

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 116 échantillons prélevés en distribution.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Par sécurité, un taux de chlore doit être maintenu. Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût. Si la saveur ou la couleur change, signalez-le à votre gestionnaire du service de l'eau.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé ;  
 - le site Internet de PARS de Normandie ;  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**TURBIDITE**

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5mg/L.

**NITRATES**

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.

**PESTICIDES**

Le maximum réglementaire est 0,10µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. 300 pesticides sont recherchés.

**ALUMINIUM**

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200µg/L.

**EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Toutes les analyses sont conformes.  
 Nombre d'analyses : 116

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE**

Toutes les analyses sont conformes. Maximum : 0,63 NFU  
 Nombre d'analyses : 116

**EAU CALCAIRE**

Moyenne : 27 °f Maximum : 28 °f  
 Nombre d'analyses : 12  
*Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé*

**EAU PEU FLUOREE**

Moyenne : 0,03 mg/L Maximum : 0,10 mg/L  
 Nombre d'analyses : 4  
*Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé*

**EAU CONTENANT DES NITRATES**

Moyenne : 35 mg/L Maximum : 37 mg/L  
 Nombre d'analyses : 12  
*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES**

**Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé**  
 Moyenne : 0,01 µg/L Maximum : 0,02 µg/L (déséthylatrazine)  
 Nombre d'analyses : 4

**EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM**

Élément non retrouvé  
 Nombre d'analyses : 4



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*